

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du jeudi 24 avril 2025

DATE DE CONVOCATION : 18.04.2025	L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-quatre avril à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 18.04.2025	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 10	Excusés : AUBIN William, MENIER Mireille (procuration à Régine LEBORGNE), PLESTAN Sylvaine (procuration à Philippe RAULT), PORCHER Aurélie (procuration à Thomas SCHMITT) et SORGNIARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY).
VOTANTS 14	Secrétaire de séance : Thomas SCHMITT

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour un ajout à l'ordre du jour : devis pour une nouvelle porte d'entrée (hall des logements communaux).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

PROCES-VERBAL REUNION DU 28 MARS 2025

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations pour Dinan Agglomération

➤ **Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat**

Le conseil communautaire de Dinan Agglomération, lors de sa séance du 3 mars 2025, a par délibérations arrêté le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC) de Dinan Agglomération. La version arrêtée du SCoT AEC nous a été ensuite notifiée à la Commune le 13/03 en précisant le délai de 3 mois à compter de cette transmission pour communiquer à Dinan Agglomération des observations éventuelles.

Quelques éléments d'information :

La procédure d'arrêt est le moment où le Conseil Communautaire décide de figer le document avant de l'envoyer pour avis aux partenaires, communes... et de le soumettre à l'enquête publique.

Le document ne pourra pas être modifié avant l'enquête publique.

Le PLUiH après approbation devra se mettre en compatibilité avec le SCoT AEC c'est-à-dire que le PLUiH ne doit pas être contraire ou ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des orientations et objectifs du SCoT AEC.

L'enquête publique est envisagée à partir du 20 août, pour une durée d'un mois.

Un Commissaire enquêteur, ou Commission d'enquête, va être désigné pour tenir des permanences, analyser les remarques des citoyens déposées sur des registres papiers ou dématérialisés et rédiger un rapport auquel l'agglomération devra apporter des réponses.

Le document d'arrêt est composé d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et d'annexes.

La particularité d'un SCoT AEC est la présence d'un programme d'actions. Définition de 7 priorités répondant aux orientations du PAS et des prescriptions du DOO (pour un environnement favorable à la santé, pour une production agricole et alimentaire durable, pour des déplacements décarbonés, pour des bâtiments sains, sobres et confortables, vers un territoire autonome en énergie, pour une implication des habitants et usagers dans le plan d'actions et pour des moyens et une animation en transversalité).

Suite à la transmission aux conseillers municipaux, en amont de cette réunion, d'une présentation de Dinan Agglomération sur le projet d'arrêt du SCoT AEC, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable au projet d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC).**

- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics Eau et Assainissement année 2023

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 16 décembre 2024, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 septembre 2024,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023.**

Demandes de subventions pour 2025

La Commune de Saint-Lormel a été sollicitée pour l'octroi de subventions pour cette année 2025.

Pour rappel, il a été prévu un budget de 2 000 € à l'article 65748 (subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé) du budget communal 2025.

Une subvention de 450 € a déjà été attribuée par délibération du 20 février 2025 au Club des supporters de la Plancoëtine dans le cadre du Tour de Bretagne.

Pour information, en 2024, la Commune a attribué un total de 1472 € de subventions.

Liste d'attribution des subventions 2025

Organisme demandeur	Montant de la subvention accordée
Epicerie Solidaire Ploubalay	150 €
ADS de la Côte d'Emeraude (Plancoët)	310 €
Protection Civile des Côtes d'Armor	100 €
ADMR Penthièvre Arguenon	50 €
Sauveteurs en mer de Saint-Cast le Guildo(SNSM)	100 €
Lormelimélo	500 €

Club des supporters cyclistes de la Plancoëtine	450 € (accordée le 20/02)
Les Restos du Coeur	150 €
Fonds d'aide aux jeunes	150 €
TOTAL	1 960 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la liste d'attribution de subventions pour l'année 2025 énumérée ci-dessus.

Tarifs et convention de location de la future salle polyvalente

En attendant la fin des travaux de restructuration de notre salle polyvalente, il convient de fixer dès à présent les tarifs de location de cette future salle.

Proposition de tarifs :

Durée Location		Tarif général particuliers / associations		CAUTION
		COMMUNE	HORS COMMUNE	
Demi-journée en semaine (9h30-13h) ou (14h-18h)		60 €	80 €	450 €
Journée ou soirée en semaine (9h30 à 9h30 le lendemain)	Avec cuisine	150 €	200 €	450 €
	Sans cuisine	100 €	150 €	
Week-End Du samedi 9h30 au lundi 9h30 Sauf mariage possibilité remise des clés le vendredi	Avec cuisine	300 €	400 €	450 €
	Sans cuisine	240 €	340 €	
Cérémonie civile		Gratuit pour les habitants de la commune ou inhumation au cimetière		
Post obsèques ou inhumation au cimetière		50 € + location vaisselle		
Partenaires publics et institutions de la commune		GRATUIT		
Sons		Pas de mise en location dans l'immédiat		
Grand écran		Pas de mise en location dans l'immédiat		
Couvert complet		0,60 € / personne		

Verre uniquement	0,15 € / personne
En cas de ménage non ou mal réalisé nécessitant l'intervention d'un agent : Heure de ménage 40 € / heure pour les 2 premières heures Si l'intervention dépasse ces 2 heures, un forfait ménage de 400 € sera facturé	

Associations communales ayant leur siège sur la commune :

- 1 WE gratuit par année civile.
- Gratuit pour les ateliers et réunions en semaine.

Dépôt de caution à chaque manifestation (même pour les occupations GRATUITES).

Réservation week-end : dépôt d'un chèque d'arrhes de 150 €.

Toutes autres réservations : dépôt d'un chèque d'arrhes de 50 €.

Il est proposé de reporter la validation de la convention de location après une nouvelle réunion de travail sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les tarifs présentés.

Devis pour de nouvelles illuminations de fin d'année

Suite à notre demande, l'entreprise Decolum nous a transmis une proposition de devis pour de nouvelles illuminations de fin d'année pour la décoration de l'église du bourg.

2 rideaux LED (2M x 5M), 1 brume hivernale LED, 1 cordon lumineux LED (30 LED), 3 cordons d'alimentation pour cordon lumineux LED, 1 kit pour 5 réparations et un sachet de capuchons de sécurité pour un montant total de **1 036,10 € HT soit 1 243,32 € TTC.**

Cette dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise Decolum d'un montant de **1 243,32 € TTC.**

Opération de rénovation éclairage et mise en conformité réseau au niveau de la rue Saint Pierre – SDE22

Suite au projet global de rénovation de 103 foyers en LED de l'éclairage public de la Commune, nous avons sollicité une étude pour une première opération de rénovation à inscrire au budget 2025.

Le SDE22 a donc procédé à l'étude de la rénovation de l'éclairage et mise en conformité réseau de la rue Saint-Pierre.

Délibération :

Le Projet de « rénovation de l'éclairage public et la mise en conformité du réseau » au niveau de la rue Saint-Pierre sur la commune de Saint-Lormel présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 16 800 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **10 111,12 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Cette dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le projet de « rénovation de l'éclairage public et la mise en conformité du réseau » au niveau de la rue Saint-Pierre comme présenté ci-dessus.**

Devis pour le changement de sol de la classe de CP – école de St Lormel

Le revêtement de sol de la classe des CP de notre école nécessite d'être renové.

Nous avons sollicité un devis auprès de Calipro pour le matériel nécessaire.

Le nouveau sol sera posé par nos agents des services techniques.

Sol PVC Syracuse gris pour un montant de 1 668,28 € HT soit 2 001,93 € TTC.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de matériel de Calipro pour la rénovation du revêtement de sol de la classe des CP d'un montant de 2 001,93 € TTC.**

Devis pour installation de toilettes sèches au Vieux Bourg

Plusieurs devis ont été sollicités afin d'installer une toilette sèche au Vieux Bourg de la Commune.

- ICAG Compagnie :
 - Kit complet Standard (cabane, meuble et accessoires) 1 240,83 € HT
 - Kit complet Standard Douglas (cabane Douglas, meuble peuplier et accessoires) 1 575 € HT
 - Kit complet Royan Handicap (cabane, meuble et accessoires) 2 057,50 € HT

- Kit complet Royal Handicap Douglas (cabine Douglas, meuble peuplier, accessoires)
2 825 € HT
Rampe d'accès extérieur pour Royal Handicap pour 190,83 € HT.
- Tillard Ossatur :
 - Toilette sèche gamme Red Cedar d'occasion et accessoires 1 741,30 € HT
 - Toilette sèche gamme Douglas neuve et accessoires 1 853,96 € HT

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Cette dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de la société ICAG Compagnie pour le Kit complet Standard Douglas (cabane Douglas, meuble peuplier et accessoires) d'un montant de 1 575 € HT avec 125 € HT de frais de port en supplément, soit un total de 1 700 € HT (2 040 € TTC). Le délai de livraison est d'une à deux semaines.**

Devis pour installation d'une nouvelle porte d'accès au hall d'entrée des logements communaux

La porte d'accès au hall d'entrée des logements communaux a besoin d'être remplacée.

Nous avons reçu deux devis pour l'installation d'une porte alu : l'entreprise Jeff MENUIZ pour un montant de 2 881,71 € HT (3 458,05 € TTC) et l'entreprise LE BALC'H FV2P pour un montant de 2 360,86 € HT (2 833,03 € TTC).

Cette dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'entreprise LE BALC'H FV2P pour un montant de 2 360,86 € HT (2 833,03 € TTC).**

Restructuration mairie et salle polyvalente – choix du sol de la salle polyvalente

Le cabinet d'architecte BRA, maître d'œuvre de notre chantier de restructuration, nous propose 3 variantes de sol pour la salle polyvalente actuellement en travaux :

- **Offre de base** (inclus dans le marché des travaux) : **chape quartzée**, coût de 10 048,50 € HT pour une surface de 203 m² soit 49,50 € HT / m²
- **+ 1664 €** par rapport à l'offre de base : **béton poncé et poli**, coût de 11 713,10 € HT soit 57,70 € HT / m²
- **+ 18 733,50 €** par rapport à l'offre de base : **résine**, coût de 28 782 € HT soit 141,78 € HT / m²

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur le choix à valider.

L'avenant correspondant, s'il y a lieu, sera à valider dans un second temps selon la révision du programme de travaux du lot du marché concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sylvaine PLESTAN et Philippe RAULT) :

- Valide le choix du sol en résine pour la salle polyvalente actuellement en travaux.

Renouvellement de marquages de voirie

Suite à une visite de la Commune, il a été constaté que plusieurs lieux nécessitent un renouvellement du marquage de voirie (ainsi que quelques panneaux de signalisation).

L'entreprise 4S Signalisation Marquage nous propose des devis correspondant :

- Parking Mairie : 1 005 € HT (1 206 € TTC)
- Rue des Tilleuls et Parking Eglise : 2 419 € HT (2 902,80 € TTC)
- Rue Saint-Pierre : 481 € HT (577,20 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les 3 devis présentés par l'entreprise 4S Signalisation Marquage pour un montant total de 3 905 € HT soit 4 686 € TTC.

Mise à jour du modèle de convention d'occupation précaire Protège-Toit

Suite à des réunions d'échange avec les agents en charge de l'opération Protège-Toit, des éléments de la convention d'occupation précaire proposée par la Commune nécessitent une mise à jour pour correspondre au modèle unique proposé à toutes les communes adhérentes au dispositif.

Le modèle révisé a été transmis, en amont du conseil, aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la nouvelle rédaction de la convention d'occupation précaire du dispositif Protège-Toit.

Proposition de vente d'un terrain par son propriétaire – lieu-dit Doheneuc

Le propriétaire de la parcelle ZH 375 au lieu-dit Doheneuc d'une superficie de 3147 m² et classée en « Zone Agricole des communes littorales » nous propose de l'acquérir pour un euro symbolique.

Il est proposé de valider l'acquisition par la Commune par le biais d'un acte administratif et pour un euro symbolique en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Dans cette procédure, le Maire remplit le rôle d'officier ministériel, il ne peut donc pas signer au nom de la commune l'acte d'acquisition. Il y a donc lieu de désigner son représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Mr Loïc Daunay, 1^{er} adjoint, pour signer, au nom de la commune, l'acquisition de la parcelle ZH 375, au lieu-dit Doheneuc, pour un euro symbolique.

INFORMATIONS DIVERSES

- Renouvellement des 2 PC portables pour l'école pour un montant de 1410 € TTC (montant prévu au budget 2025).
- Remerciements du Club des supporters cyclistes de la Plancoëtine pour l'octroi d'une subvention de 450 € (délibération du 20 février 2025) dans le cadre du Tour de Bretagne.
- Rapports de visite de l'entreprise Art Camp concernant la maintenance des cloches et la vérification de la protection contre la foudre de l'église du bourg.

Au vu des conclusions du rapport et par mesure de sécurité, le Conseil municipal décide l'arrêt des cloches.

Il est décidé de demander une visite du bâtiment par une commission de sécurité.

- L'Association Lormélimélo sollicite une salle afin d'organiser des après-midis ludiques avec des jeux de société et des jeux de cartes pour les habitants de St lormel, petits et grands. L'entrée sera gratuite avec des propositions de boissons et gâteaux payants.
Les dates prévues sont les dimanches 28 septembre, 26 octobre et 30 novembre.
- jeudi 1er mai :
Dernière étape du tour de Bretagne cycliste avec défilé de vélos réservés aux enfants du CP au CM2 des écoles de Pluduno-St Lormel & Plancoët.
Grand loto à Plédéliac d'Amitié et Partage.
- jeudi 8 mai : commémoration du 8 mai 1945 (voir qui sera présent pour la répartition des tâches).
- du 5 au 19 mai : opération benne à ferraille organisée par l'amicale des parents d'élèves du RPI.
- 9- 10 et 11 mai : tournoi de corn'hole à Notre Dame du Guildo organisé par Armor'hole.
- dimanche 1er juin : randonnée et repas de la mer organisés par le Comité des Fêtes.
- dimanche 15 juin : animations au verger Croc'Fruits.
- dimanche 22 juin : kermesse du RPI organisée par l'amicale laïque des parents d'élèves.
- dimanche 29 juin : projet de Fest Deiz par Lormélimélo.
- Services communaux
service technique : Romain est toujours en arrêt suite à une intervention chirurgicale
service périscolaire : Marie-Hélène est actuellement en arrêt suite à une intervention chirurgicale.

QUESTIONS DIVERSES

Philippe Rault nous fait part de la demande d'un riverain de l'église qui souhaiterait que la Mairie installe une bâche sur le talus le long de l'église.

Le sujet de la vitesse a été évoqué à différents endroits de la commune.

Mr le Maire transmet une demande pour l'installation d'un radar au niveau de la Lande Aya.

Cette demande va être étudiée.

Philippe Rault nous fait part du signalement par Sylvaine Plestan de la présence d'un trou sur la chaussée au niveau du haras.

Prochain conseil municipal : jeudi 22 mai 2025 à 20h

La séance est levée à 22h55.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise	MENIER Mireille <i>Absente</i>
PLESTAN Sylvaine <i>Absente</i>	PORCHER Aurélie <i>Absente</i>	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	